



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 29  
Nombre de membres représentés 4  
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 15 décembre 2020 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Liliane REUSCHLEIN donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Carine HAHN donne procuration à Madame Laura MANACH, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Michel DESTOUCHES

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 9**

**SUPPRESSION DES FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE**

**PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire**

Mes chers collègues,

Le 21 juillet dernier vous avez bien voulu m'accorder une indemnité forfaitaire de frais de représentation, j'ai décidé d'y renoncer.

En effet, j'estime que la deuxième vague épidémique de Covid-19 que nous traversons accélère de manière notoire la dématérialisation des relations avec nos différents partenaires.

Par ailleurs, alors qu'une crise économique majeure touche les français et les Joinvillais, je veux exprimer un acte de sobriété budgétaire.

Je prendrai donc directement en charge les frais que je peux avoir dans le cadre de mes fonctions.

201215\_9

Principaux textes réglementaires	- article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération du 21 juillet 2020 accordant des frais de représentation au Maire
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 08/12/2020

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article unique** : Supprime l'indemnité forfaitaire au titre des frais de représentation supportés dans le cadre des fonctions du Maire.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 18/12/2020

Télétransmise au contrôle de légalité le : 17/12/2020 A Joinville-le-Pont le 21 DEC. 2020

